

Traité sur le commerce des armes  
**Huitième Conférence des États Parties**  
Genève, Suisse, 22-26 août 2022

## PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2023

### INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit qu'une Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 stipule que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption d'une Conférence des États Parties doivent couvrir les dépenses budgétaires relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives respectivement à la Conférence et au Secrétariat du TCA.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.

### SITUATION ÉCONOMIQUE

5. Le budget prévisionnel du TCA est présenté et adopté en dollars américains (USD), la monnaie d'établissement du budget et de comptabilité du TCA. Cependant, le budget approuvé par le TCA est dépensé dans des transactions basées sur le franc suisse (CHF). De ce fait, les budgets du TCA sont exposés à la fluctuation du taux de change USD-CHF. Le taux de change USD-CHF est resté constant pendant plusieurs années<sup>1</sup>. Cependant, au cours de la période 2020/2021, le dollar américain a perdu de la valeur par rapport au franc suisse<sup>2</sup>. Entre le dernier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022, le dollar américain a légèrement gagné en valeur par rapport au franc suisse<sup>3</sup>, mais les marchés financiers restent volatils. Cette situation a une incidence sur les perspectives du projet de budget prévisionnel 2023.

### MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2022

6. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par une Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2022.

<sup>1</sup> 1 CHF = 1,0081708946 USD.

<sup>2</sup> 1 CHF = 1,10643947776057 USD (taux utilisé pour le budget 2022 du TCA).

<sup>3</sup> 1 CHF = 1,080613789 USD (taux utilisé pour le budget 2023 du TCA).

7. Le budget 2022 adopté par la Septième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2022. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2022, qui se compose du budget du Secrétariat (812 615,00 USD) et de celui de la Conférence (384 095,00 USD), s'élève à 1 196 710,00 USD. C'est sur la base de ce montant que les contributions financières au budget du TCA pour l'exercice 2022 ont été calculées selon la formule prescrite dans les règles financières du TCA.

8. En octobre 2021, le Secrétariat du TCA a adressé 127 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6 du TCA. En date du 20 mai 2022, le montant total des contributions financières reçues de 73 États s'élève à 1 075 303,16 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 54 autres États évaluées pour le budget 2022 du TCA s'élève à 121 406,84 USD.

9. En mars 2022, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8, le Président de la Huitième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

#### **ADMINISTRATION DU BUDGET**

10. Après son adoption par la Huitième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2023 en octobre 2022.

#### **CONCLUSION**

11. Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du Traité, le Secrétariat du TCA soumet aux États Parties le projet de budget prévisionnel 2023 pour examen et adoption lors de la Huitième Conférence des États Parties (CEP8).

\*\*\*

## Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2023

Source des fonds <sup>i</sup>	Poste <sup>ii</sup>	Coût estimé (USD)	Commentaires
<b>Contributions des États ÉVALUÉES</b>	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) <sup>iii</sup> - 12 mois 2023	619,886	<i>Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Appui temporaire général (si nécessaire)	11,250	<i>45 jours de consultance (spécialiste junior - estimé à 250 USD/jour)</i>
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	20,000	<i>40 jours de consultance (spécialiste - estimé à 500 USD/jour)</i>
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	20,000	<i>Coûts estimés à 4 000 USD/voyage (2 voyages pour P4, 2 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)</i>
	Formation du personnel	4,000	
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels de téléphones fixes et mobiles, photocopies)	5,000	
	Site internet du Secrétariat	78,669	<i>Maintenance et amélioration progressive</i>
	Frais d'audit	16,209	
	Assurance	7,000	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	7,500	
<b>Sous-total contributions ÉVALUÉES</b>		<b>789,514</b>	<b>Total dont 30 % sont évaluées conformément à la règle financière n° 5, 70 % évaluées conformément à la règle financière n° 6</b>
<b>EN NATURE par l'État hôte <sup>iv</sup> (la Suisse)</b>	Locaux (y compris gestion du bâtiment) - 12 mois	94,541	<i>Couvert par l'État hôte : Locaux = 80 768 CHF, Stockage des archives = 6 720 CHF</i>
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance (main d'œuvre)) <sup>v</sup>	54,220	<i>Location d'une ligne informatique = 3 240 CHF, achat de matériel informatique = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 38 055 CHF ; abonnement téléphonie mobile = 480 CHF ; location d'un photocopieur = 2 400 CHF</i>
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	57,273	<i>Services financiers = 53 000 CHF</i>
	Gestion des ressources humaines	10,806	<i>Services RH = 10 000 CHF</i>
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	51,869	<i>Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 48 000 CHF (12 mois 50 %)</i>
	Frais généraux DCAF pour 2023	20,430	<i>Divers = 1 600 CHF ; Frais généraux DCAF = 17 306 CHF</i>
<b>Sous-total EN NATURE par l'hôte</b>		<b>289,139</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1,078,653</b>	

## Conférence (CEP9) : Projet de budget prévisionnel 2023

Source des fonds <sup>i</sup>	Type	Poste <sup>ii</sup>	Coût estimé (USD)	Commentaires	
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	CEP9 Processus préparatoire	Salles pour les réunions préparatoires	30,012	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
		Réunions préparatoires hybrides	34,407	Frais de droits d'auteur de 10 % pour la publication des enregistrements des réunions, y compris l'interprétation, sur le site web du TCA ; équipement et techniciens pour la conduite des réunions hybrides.	
		Sécurité	8,558	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
		Documents <sup>vi</sup>	36,000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)	
		Services d'interprétation lors des séances <sup>vii</sup>	106,332	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
	<b>Sous-total processus préparatoire</b>			<b>215,310</b>	
	CEP9	Salle de conférence	18,911	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève ; Estimation des frais pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel)	
		Réunions préparatoires hybrides	21,504	Frais de droits d'auteur de 10 % pour la publication des enregistrements des réunions, y compris l'interprétation, sur le site web du TCA ; équipement et techniciens pour la conduite des réunions hybrides.	
		Enregistrement vidéo	5,403	en fonction de la décision sur le format de la réunion	
		Documents <sup>vi</sup>	40,000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)	
		Services d'interprétation lors des séances <sup>vii</sup>	69,700	Équipement pour l'interprétation et les interprètes	
		Fournitures et matériel de conférence	2,702	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes	
		Assistance informatique	3,000	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site internet, inscription en ligne	
		Personnel d'appui à la conférence	13,500	Personnel d'appui local	
		Sécurité	15,500	Sécurité de la CEP	
		Graphisme et impression	3,400	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Décoration	1,415		
		Assistance médicale	1,000		
		Divers	1,100		
	<b>Sous-total CEP9</b>			<b>197,135</b>	
<b>Sous-total contributions ÉVALUÉES</b>			<b>412,444</b>		
EN NATURE par le pays hôte lorsque la CEP se réunit en dehors de Genève	CEP9	Salle de conférence	-		
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception	
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Assistance médicale	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local			
<b>Sous-total EN NATURE</b>					
<b>TOTAL coût de la conférence</b>			<b>412,444</b>		

+

**Notes explicatives**

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire (janvier-décembre). Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2023.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du TCA, ce poste budgétaire couvre la rémunération et les assurances.
- iv. L'actuelle contribution en nature de l'État hôte (Suisse) prendra fin en décembre 2023. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,080613789 USD (en date du 24 février 2022).
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA.
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA

**EXPLICATIONS RELATIVES À CERTAINES CONSIDÉRATIONS BUDGÉTAIRES**

Considération	Explication
<b>Taux de change</b>	
	Le taux de change USD-CHF est resté constant pendant plusieurs années <sup>4</sup> . Cependant, la période 2020/2021 a vu le dollar américain perdre de la valeur par rapport au franc suisse <sup>5</sup> . Entre le dernier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022, la valeur du dollar américain s'est légèrement améliorée par rapport au franc suisse <sup>6</sup> , ce qui se traduit par un résultat légèrement positif pour le budget. Nous observons cependant que les marchés financiers restent volatils en raison de la situation sanitaire et sécuritaire actuelle, ce qui a une incidence sur les perspectives du projet de budget 2023.
<b>Budget du Secrétariat du TCA</b>	
Dépenses de personnel	Le départ récent d'un membre du personnel a permis de réaliser une économie pour le budget du Secrétariat du TCA, car le (nouveau) membre du personnel remplaçant sera rémunéré au niveau du salaire de départ.
<b>Budget de la CEP9</b>	
Réunions préparatoires hybrides et CEP9	<p>Nous avons ajouté un nouveau poste budgétaire appelé « <i>réunion(s) hybride(s)</i> » pour les réunions préparatoires de la CEP9 et la CEP9 elle-même. Ce poste budgétaire prend en compte les coûts associés à l'organisation de réunions hybrides, telles qu'elles ont été menées récemment et sont susceptibles de se poursuivre. Les réunions hybrides entraînent un coût supplémentaire pour le poste budgétaire permanent « salle de conférence ». En effet, les réunions hybrides doublent presque les coûts associés au lieu de conférence par rapport à une réunion normale en présentiel. Les réunions hybrides exigent du Secrétariat du TCA qu'il mette en place une plateforme et des équipements informatiques en plus de la préparation d'une salle de conférence normale pour une réunion en présentiel. En outre, le Secrétariat du TCA doit publier sur le site web du TCA les enregistrements des réunions (vidéos), y compris l'interprétation, ce qui est possible moyennant un coût.</p> <p>Sur la base des dépenses historiques récentes, le coût estimé pour les groupes de travail et les réunions préparatoires informelles de la CEP9 menées dans un format hybride est de 34 407,00 USD alors que le coût estimé d'une CEP9 hybride est de 21 504,00 USD. En résumé, si les réunions hybrides et la publication des enregistrements des réunions doivent se poursuivre, nous aurons besoin d'un montant supplémentaire de 55 911,00 USD, déjà inclus dans le projet de budget. Ce coût peut être réduit ou totalement éliminé si les réunions de la CEP9 sont menées soit en distanciel soit en présentiel. Cependant, il n'est pas possible à ce stade de prévoir quelle sera la situation du COVID en 2023 et quel format sera le plus approprié. Par conséquent, nous avons inclus ce coût dans le projet de budget. Si la situation du COVID s'améliore au point que les réunions hybrides ne sont plus nécessaires, le budget des réunions hybrides sera reporté sur les États en tant que solde de crédits non engagés, conformément à la disposition pertinente des règles financières du TCA.</p>

<sup>4</sup> 1 CHF = 1,0081708946 USD.

<sup>5</sup> 1 CHF = 1,10643947776057 USD (taux utilisé pour le budget 2022 du TCA).

<sup>6</sup> 1 CHF = 1,080613789 USD (taux utilisé pour le budget 2023 du TCA).